

Image not found or type unknown



période d'essai après cdd d'apprentissage

Par **xilef**, le **12/08/2009** à **17:34**

Bonjour,

Je termine un contrat d'apprentissage (CDD 2 ans) le 31/08/09. Mon employeur compte me réembaucher en CDD pour 9 mois, et je souhaiterai savoir s'il est en droit de me soumettre à une quelconque période d'essai?

d'avance merci,
bien cordialement,
Xilef